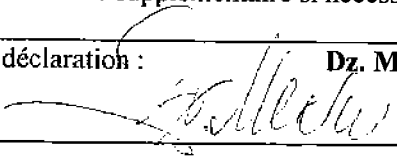


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a déjà communiqué une notification de refus provisoire total ou partiel et, toutes les procédures devant l'Office étant achevées, la protection est à présent accordée pour une partie ou la totalité des produits ou services. (Pour confirmer un refus total, veuillez utiliser le formulaire type n° 6.)

I. Office qui envoie la déclaration : OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE Téléphone 371 67099605 7/70, Citadeles iela Télécopie 371 67099650 LV 1010, Rīga LETTONIE	
II. Numéro de l'enregistrement international :	1 310 671
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Ecolab USA Inc. 1 Ecolab Place Saint Paul MN 55102 (US)	
IV. ☐ Protection pour tous les produits et/ou services (Cocher cette case si une notification de refus provisoire a précédemment été communiquée mais que, finalement, la protection est accordée pour <u>tous</u> les produits ou services.) Toutes les procédures devant l'Office sont achevées ; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18ter.2)i)). ☒ Protection pour les produits et les services : Admis pour tous les produits et les services des classes 09 et 37 Toutes les procédures devant l'Office sont achevées ; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2) ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire) :	
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :	Dz. Medne 
VI. Date :	13.10.2021 